
M.E.S., Numéro 126, Janvier - Février 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 09 février 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, janvier - février 2023

L'ELABORATION DU LIVRE BLANC DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE COMME PREALABLE POUR UNE REFORME EFFECTIVE DES FARDC

par

Seguin SWEDI MUGALA

Assistant, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa

Résumé

La République Démocratique du Congo (RDC) en proie aux guerres, s'engage dans un processus de réforme de ses services de sécurité en général et à celui de l'armée en particulier. Cependant, en dépit des efforts déployés, cette réforme a du mal à aboutir et à produire des effets probants, à cause des plusieurs facteurs liés aux enjeux, aux acteurs, aux moyens ainsi qu'à des zones d'incertitude.

Cette étude démontre comment pour aboutir à une réforme efficiente et efficace de l'armée en RDC, il est une nécessité d'élaborer un document dénommé Livre blanc de la défense et de la sécurité dans lequel seront exprimés les ambitions, les besoins et les fonctions à accomplir au regard des enjeux de l'ère, sur le plan de défense et de sécurité, dont la matérialisation des piliers exige la promulgation d'une « loi de programmation militaire ».

Celle-ci fixe la programmation pluriannuelle des dépenses de l'Etat en matière des dépenses militaires tout en se basant sur les objectifs de la politique de défense et les moyens financiers.

Mots-clés : Livre blanc de la defense, securite, reforme effective, FARDC

Abstract

The Democratic Republic of Congo (DRC), plagued by wars, is embarking on a process of reforming its security services in general and that of the army in particular. However, despite the efforts made, this reform is struggling to succeed and produce convincing effects, because of several factors related to the issues, the actors, the means as well as areas of uncertainty.

This study demonstrates how to achieve an efficient and effective reform of the army in the DRC, it is necessary to draw up a document called the White Paper on Defense and Security in which the ambitions, needs and functions will be expressed. to be accomplished with regard to the challenges of the era, on the defense and security plan, the materialization of the pillars of which requires the promulgation of a "military programming law".

This sets the multiannual programming of State expenditure in terms of military expenditure while basing itself on the objectives of the defense policy and the financial means.

Keywords : Defense white paper, security, effective reform, FARDC

INTRODUCTION

Depuis la chute du mur de Berlin, en 1989, plusieurs pays en développement se trouvent confrontés à des conflits armés sur fond de la faiblesse du système de défense dont la plupart sont ceux de l'Afrique Sub-Saharienne. Cette situation nécessite une réforme du secteur de la sécurité en général et celle des Forces Armées en particulier. Cependant, il faudra relever le fait que tout processus de réforme s'inscrit dans la durée et nécessite des exigences financières assez considérables.

La République Démocratique du Congo ne faisant pas exception à cette réalité résout de s'engager dans ce processus après la signature de l'accord de Sun-City en décembre 2003 au travers duquel tous les belligérants prirent la ferme décision de mettre fin aux hostilités d'abord, et de former une Armée Républicaine, apolitique et professionnelle par la suite.

Il sied de préciser que la réforme proprement dite fut précédée par une étape de pré-réforme, caractérisée davantage par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Cette

étape de pré-réforme connut un échec à cause de la mégestion et de la réticence des partenaires à continuer à accorder un financement.

Nonobstant ce fiasco, les autorités de la RDC prirent la décision de rendre effectif le processus de réforme en élaborant le premier plan dont le non aboutissement conduira à l'élaboration d'un plan révisé. Les réalisations et bilans étant mitigés plusieurs raisons ont été évoqués notamment les moyens financiers ainsi que l'échec du processus de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion.

Cependant, il faudra retenir qu'en dépit des efforts consentis, le processus de réforme des Forces Armées de la RDC n'a pas connu des avancées significatives susceptibles de trouver une solution à l'épineux problème de sécurité aussi bien à l'Est du pays que sur toute l'étendue nationale. Voilà pourquoi nous nous engageons dans le cadre de ce travail à mener une profonde réflexion sur la réalisation des objectifs de la réforme des Forces Armées de la République Démocratique du Congo au regard des ressources humaines et financières disponibles.

C'est dans ce contexte que renaît la problématique de savoir comment parvenir à une réforme efficiente et effective sans avoir fait recours à d'autres moyens financiers et humains.

En guise de réponse à ce questionnement, il nous revient plus qu'indispensable d'élaborer un livre blanc qui contiendra une doctrine d'emploi de la force adaptée aux menaces auxquelles la RDC est exposée.

Cette démarche se déclinera par la promulgation de la loi de programmation militaire.

Plusieurs articles et ouvrages ont attiré notre attention parmi lesquels nous citons uniquement ceux ayant soulevé une partie de débat que nous amorçons dans notre travail.

A ce propos, les auteurs comme Grevisse Ditend¹ et Jean Jacques Wondo Omanyundu se mobilisent dans les analyses en posant les questions qui accompagnent le processus de réforme, notamment² la :

- nécessité de mettre en place un système sécuritaire à la fois apolitique, national et républicain obéissant au principe sacro-saint de la redevabilité ;
- définition des relations civilo-militaires ;
- démonstration du processus DDR considéré comme préalable à une réforme efficiente.

Aussi dans le souci de mieux scruter ce que sont à ces jours les FARDC, nous nous sommes appesanti sur l'ouvrage de Kazumba K. Tshiteya³, qui nous offre dans une approche historique un essai d'analyse socio-politique et stratégique qui expose quelques pistes de solution de réforme des Armées Africaines.

Quand bien même les auteurs se sont intéressés à la réforme des services de sécurité, aucun n'a pu démontrer autant que nous, comment la réforme atteindrait ses objectifs nonobstant les défis auxquels elle fait face. Voilà ce qui justifie l'originalité de nos analyses.

Cet article s'articule en quatre points ci-après : la production des données, la réforme de l'armée congolaise, le Livre blanc et l'élaboration et la mise en œuvre de la Loi de Programmation Militaire (LPM). Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. DE LA PRODUCTION DES DONNEES

¹ DITEND KAUMBA G, « La formation d'une Armée Républicaine et d'une Police Nationale : Situation et perspectives », in *Congo Afrique*, N°470, Décembre 2012, Page 726-751.

² <https://afridesk.org/fardc-vers-une-formation-dune-unite-des-troupes-aeroportees-par-les-egyptiens/> ; **afridesk.org** | FARDC : vers la formation d'une unité des troupes aéroportées par les Egyptiens ? - JJ Wando - Desk Africain d'Analyses Stratégiques Desk Africain d'Anal... ; Consulté le 19 Avril 2022 à 18h

³ KAZUMBA K TSHITEYA, *Les Force Armées de la République du Congo : « essai d'analyse sociologique et stratégique »*, éd. ICREDES, Rockville Page 218

L'analyse stratégique des acteurs de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg nous a servi d'outil d'analyse et d'interprétation dans notre travail.

En effet, l'armée est un système au sein duquel interagissent plusieurs acteurs qui mettent en exergue des stratégies leur permettant d'accéder à des ressources. Dans le cas d'espèce, plusieurs acteurs sont appelés à interagir pour atteindre les objectifs visés par la réforme. Cette interaction transformée autour des intérêts, accorde le pouvoir à certains au détriment des autres.

Ce mécanisme se déroule dans une approche holistique et intégrationniste. Par ailleurs, les entretiens ciblés et la consultation des documents nous ont permis de collecter les données.

II. DE LA REFORME DE L'ARMEE

La réforme de l'Armée en RDC ne relève pas d'un fait du hasard. Par contre elle s'inscrit dans une perspective historique alimentée à la fois par un contexte national et international de l'ouverture démocratique et de la volonté des Etats à régler les conflits par voie de négociation.

Nous inspirant de la démarche de Mbela Hiza dans son ouvrage sur la réforme de la Police Nationale Congolaise, toute réforme du secteur de la sécurité soulève trois questions fondamentales qui constituent autant de défis pour une réussite effective du processus de la réforme⁴.

La première question visant à éclairer l'entendement de la société sur la Réforme du secteur de la sécurité, la deuxième détermine la responsabilité respective de toutes les parties prenantes à ce processus. La troisième question enfin, est liée aux stratégies à mettre en évidence pour la réussite du processus de réforme.

2.1. L'entendement de la reforme

Au regard du diagnostic sur les processus de réforme opérés dans les nations post-conflits, il appert de dégager deux principes majeurs dont le premier souscrit à une logique systémique de la réforme, alors que le deuxième embrasse une vision holistique de la réforme du secteur de la sécurité.

Le processus de la réforme s'inscrit dans la logique systémique et globale dans ce sens que toute la stratégie est située dans le temps, c'est-à-dire basée sur le long terme grâce à des plans de travail et un planning opérationnel précis. Cette exigence veut que toutes les parties prenantes à la réforme s'interpénètrent dans une vision commune des objectifs que l'on veut atteindre.

Par rapport à cette vision holistique de la réforme, les responsabilités partagées de l'Armée, de la Police, des services de renseignements et de la justice contribuent à la sécurité humaine.

A ce propos, il faut souligner que l'interdépendance des uns et des autres, du fait de nombreux débats enchevêtrés, oblige le pouvoir exécutif de définir clairement les responsabilités de chaque organe sous peine de tomber dans les abus et défauts spécifiques aux Etats anarchiques.

De ce deuxième principe, se dégage un postulat majeur qui conforte toute la vision des Etats ; sachant que la sécurité constitue un bien collectif dont la gestion relève de la responsabilité de tous les microcosmes.

C'est pourquoi, en tant que bien collectif, la logique de la sécurité humaine doit compléter celle de la sécurité des institutions et des animateurs.

2.2. Les responsabilités de toutes les parties prenantes

⁴ MBELA HIZA, « La réforme de la Police Nationale Congolaises dans le processus de la refondation de l'Etat : défis et perspectives », in *MES*, Kinshasa 2012, pp.25-30.

Partant de l'idée que la sécurité humaine constitue un patrimoine commun, on doit logiquement s'attendre à la contribution de chacune des parties prenantes au processus de la réforme et au fonctionnement en toute synergie de laquelle se dégagera un système de sécurité qui soit en symbiose avec les exigences du respect des droits humains, de la gouvernance démocratique, de la transparence et de la redevabilité.

C'est la raison pour laquelle, les parties prenantes ne sont autres que le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, la société civile et les organes à reformer.

2.3. Les stratégies pour la réussite de la réforme

Les stratégies de la réussite du processus de la réforme du secteur de la sécurité se catégorisent en trois étapes suivantes :

- l'effort d'appropriation du processus de réforme. Plusieurs gouvernements Africains en synergie avec les ONG internationales et la société civile ont initié des séminaires de sensibilisation et de formation de la gouvernance sécuritaire en faveur des gouvernants, des activistes des droits humains, des responsables des ONG, et de presse en vue de relever les défis. Ces multiples séminaires consistaient à tracer un tableau diagnostic sur la situation sécuritaire et à proposer des termes de référence pour élaborer une nouvelle gouvernance sécuritaire.
- la deuxième étape concernait plus la formation proprement dite des décideurs politiques, des responsables des services de sécurité et des ONG mais aussi et surtout les activistes des droits de l'homme qui sont supposés être les portes paroles des faibles et marginalisés auprès des autorités politiques.
- enfin, la troisième étape consistait à légiférer en octroyant au pays un cadre juridique conforme aux objectifs de la réforme.

Contre toute attente, l'atteinte des objectifs poursuivis par la réforme fut confrontée à de sérieuses difficultés qui sont considérées comme des obstacles.

2.4. Les obstacles au processus de la réforme

Le processus de la réforme de l'Armée en République Démocratique du Congo a été confronté à plusieurs défis dont nous ne citerons que quelques-uns, car apporter une innovation sur un ordre préexistant ne paraît pas facile dans une société.

Les tenants du pouvoir en Afrique en général, et en République Démocratique du Congo en particulier, se sont constitués en caste des non accessibles à d'autres.

Tel est le premier obstacle car se considérant comme des privilégiés du système sécuritaire, ils opposent une certaine résistance à la réussite du mécanisme du processus de réforme du secteur de la sécurité.

L'Armée étant considérée plus comme « une Force » qu'un service public, accorde le privilège à une catégorie sociale à se situer en marge de la loi, à véhiculer la corruption, le clientélisme, à commettre les abus du pouvoir de prédation et à bénéficier de l'impunité.

Le deuxième obstacle est le sédentarisme de certains groupes armés qui continuent à opérer dans leurs milieux habituels se refusant ainsi d'être brassés.

Le troisième est celui de l'insuffisance de moyens financiers alloués à la défense et à la sécurité. Il est évident que les moyens financiers constituent un préalable majeur pour la réalisation ou la mise en œuvre des programmes et des projets publics dont ceux de l'Armée ne font pas exception. A ce propos Nsala Botshimo Joris précise qu'en matière de la réalisation et du suivi des projets et des programmes de développement, manquer ledit moyen constitue un problème récurrent dans les pays en développement pour justifier l'absence des résultats.

En RDC comme ailleurs, autant chez certains donateurs, on évoque souvent le manque de fonds pour se disculper des échecs des réformes entreprises.⁵

Enfin le quatrième est relatif au déficit culturel et éducatif de la population.

En effet, la question de la réforme du secteur de la sécurité ne constitue pas le seul apanage des dirigeants politiques. Bien au contraire, toutes les couches sociales doivent participer avec synergie pour produire un ordre nouveau qui soit celui de muer l'armée d'une force de répression en un service public.

C'est pourquoi ce processus doit répondre aux attentes et aux besoins sécuritaires des congolais. Au regard des besoins sécuritaires exprimés par la population et des ambitions manifestes des autorités de la République Démocratique du Congo au niveau interne, sous régional, régional et international les objectifs à atteindre doivent être bien définis. D'où la nécessité de déterminer la vision et la doctrine du point de vue sécuritaire et de défense. L'absence de cette expression manifeste des visions, des besoins et des ambitions conduit à une approche fragmentée de la réforme du secteur de la sécurité caractérisée par une multiplicité de visions extérieures et nationales concurrentes de la réforme. Les incitations et les structurations, tant du côté gouvernemental que de celui des bailleurs n'ont pas favorisé l'intégrité des efforts. Il n'y a pas de direction claire de la RSS qui soit acceptée par tous les acteurs concernés. Plusieurs pays bailleurs continuent à privilégier une fourniture de leur assistance en matière de RSS dans un cadre bilatéral traditionnel, plutôt qu'en coordination avec les autres partenaires bilatéraux⁶.

Voilà l'importance de l'élaboration du *Livre Blanc* de la défense et de la sécurité que François Hollande déclare comme étant un document qui trace une perspective d'avenir pour la défense de la France qui a maintenant besoin pour se réaliser, de l'engagement de tous les militaires, personnel des services de renseignement, policiers, voire gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale⁷.

III. LIVRE BLANC DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

Compte tenu de la situation sécuritaire, la RDC doit faire une évaluation et une projection sur sa stratégie de défense et de sécurité nationale. Dans un monde à évolution et mutation rapides, il faut une capacité d'adaptation et d'agilité éloquente toute en s'inscrivant dans une logique actionnaliste et stratégique. Voilà pourquoi la stratégie de défense et de sécurité nationale vise à définir les principes, les priorités, les cadres d'action et les moyens qui assureront dans la durée la sécurité de la RDC.

3.1. De la motivation de l'élaboration du livre blanc de la défense et de la sécurité

L'existence de ce document trouve fondement, au-delà des défis de la réforme de l'armée, dans les ambitions sécuritaires, économiques, scientifiques et de développement de la RDC. Ces ambitions sécuritaires se traduisent par le développement des capacités autonomes de réaction ainsi que de projection exécutée par une armée mieux entraînée, mieux équipée, mieux renseignée, et mieux préparée au défi du terrorisme et de la cyberattaque.

En plus, la RDC occupe une position stratégique qui lui confère le rôle de plaque tournante du développement de l'Afrique et de point de pénétration de différents marchés sous régionaux. C'est pour cette raison que le pays a toujours suscité la convoitise des puissances coloniales relayées par les Etats-Unis, aujourd'hui par les Etats voisins, rien qu'à voir la prédation de ses richesses naturelles, tel que mentionné dans les rapports du groupe d'experts de l'ONU qui en ont démonté précisément le mécanisme. Colette Braeckman dresse un constat

⁵ NSALA BOTSHIMO Joris, Le partenariat militaire Belgique-RDC après SUN-CITY : entre la logique managériale et logique néopatrimoniale. Analyse de l'appui de la Belgique au Chantier FADRC. Thèse de doctorat, Année Acad. 2015-2016 ULB Fac de philosophie et sciences sociales, p.372.

⁶ KASONGO, Missak et HENDRICKSON, Dylan ibid, P. 124. Cité par JJ Wondo OMANYUNDU dans les Armées au KONGO KINSHASA, *Radioscopie de la force publique aux FARDC* Avril 2013 P. 403.

⁷ http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le_livre_blanc_de_la_defense_2013.pdf ; Page 8 ; Consulté le 13 mars 2022 à 11h33'

très édifiant des pratiques qui se sont généralisées à la faveur de la guerre en RDC, ainsi que le document d'études réalisé par l'école de guerre économique : « l'instabilité dans cette partie du monde peut être décrypté par la cartographie des acteurs du marché du coltan et que leurs activités, téléguidées, s'insèrent dans l'architecture d'une guerre géostratégique menée par les puissances étrangères autour de cette matière⁸.

Cependant, le plan de réforme lors de l'élaboration de ses programmes et de la détermination des piliers aussi bien que la doctrine militaire des Forces Armées de la RDC tiendront compte de toutes ces motivations.

3.2. De l'importance du livre blanc de la défense et de la sécurité

De prime à bord ; ce document requiert une importance capitale car il va servir à déterminer les missions stratégiques de la RDC, parmi lesquelles celles liées à la sécurisation des frontières et à l'intégrité territoriale, à la participation de l'armée au processus de développement socio-économique et culturel en temps de paix ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs biens⁹.

Sur le plan diplomatique, l'intégration et la participation de la RDC aux organisations sous régionales, régionales et internationales ainsi que la coopération bilatérale tiendront compte de la protection des intérêts de la RDC avec comme ambition de positionnement d'influence et du principe gagnant-gagnant. La RDC devra activement participer aux forces d'intervention et d'imposition de paix au travers des institutions attirées à l'instar des opérations menées en République Centrafricaine de décembre 2013 au janvier 2016.

Par ailleurs, sur le plan économique, l'exploitation des ressources naturelles et minières doit se conformer aux normes pour que les revenus soient canalisés au trésor public.

En second lieu, il élucide le mécanisme de protection des intérêts nationaux.

Ces intérêts nationaux découlent des valeurs auxquelles la nation accorde la plus haute importance comme l'indépendance nationale, la démocratie pluraliste, les institutions constitutionnelles, la justice, la paix et le travail. Ces intérêts sont stipulés dans la constitution et les lois de la République et sont les piliers de la stratégie de sécurité nationale¹⁰.

Ils se déclinent en la protection des valeurs du patrimoine, des institutions, de la population de la RDC.

En troisième lieu, il tient sur l'accomplissement des fonctions stratégiques suivantes :

L'anticipation, la dissuasion, la protection, la prévention et l'intervention.

3.2.1. Anticipation

La démarche prospective de l'Etat doit s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés¹¹. En plus, en prévision des menaces auxquelles est exposée la RDC, il est indispensable d'élaborer et de consolider le mécanisme des collectes des renseignements par les services spécialisés par le biais des vecteurs et des capteurs appropriés.

3.2.2. Dissuasion

La dissuasion nucléaire n'ayant pas concerné la RDC, aux fins de mettre en exergue la dissuasion conventionnelle, les FARDC doivent acquérir les matériels et équipements modernes

⁸ https://hamann-legal.de/upload/8Baudouin_2.pdf; hamann-legal.de ; Consulté le 04 avril 2022 à 20h23'

⁹ <https://www.cour-constitutionnelle.cd/wp-content/uploads/2021/02/Constitution-de-la-RDC.pdf>; Page 59 ; Consulté le 22 mars 2022 à 10h11'

¹¹ http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/le_livre_blanc_de_la_defense_2013.pdf ; Page 74 ; Consulté le 13 Mars 2022 à 11h33'

militaires de plus haute technologie. Cette image dissuasive de l'Armée garantit la défense et la sécurité du pays ainsi que la protection des intérêts vitaux.

3.2.3. Protection

Quand bien même, la protection concerne la population, elle s'applique aussi au profit des frontières aux fins de garantir leur intangibilité tout en prévenant de nouvelles menaces.

Cependant, il convient de renforcer la capacité d'analyse au sien des services de renseignement. S'agissant de la gestion des crises de toute nature, les acteurs y conviés sont appelés à être préparés pour qu'en cas d'enclenchement, ils puissent intervenir immédiatement.

3.2.4. Prévention

Cette fonction concerne la situation sécuritaire interne du pays et les actions à mener en dehors des frontières sachant que la mise en œuvre des actions à mener au-delà des frontières exige le respect des normes nationales et internationales.

Par rapport aux actions internes produisant des effets nuisibles sur l'environnement et la santé publique, il revient à l'Etat d'exercer une coercition basée sur les instruments juridiques en vue de prévenir les risques.

Précisons que la prévention est moins coûteuse que l'intervention lorsqu'il s'agit de gérer une crise, ou de consolider la stabilité dans un pays.

3.2.5. Intervention

Celle-ci consiste à s'engager dans une opération à l'aide des capacités militaires dont la finalité s'avère la sécurisation et le rétablissement de la paix. Les opérations d'intervention peuvent être menées à l'intérieur comme à l'extérieur selon la nature du mandat ou des missions.

La réalisation ou la matérialisation des acquis du livre blanc de la défense et de la sécurité convie l'Etat à des engagements des moyens financiers colossaux.

Cet engagement se fait par pallier selon la priorité et l'urgence.

D'où la nécessité d'élaborer et de promulguer une loi de programmation militaire.

Tout compte fait, aussi bien pour l'élaboration du *Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité* que pour celle de la *Loi de Programmation Militaire*, il paraît évident de souscrire à une démarche holistique qui exige que ces travaux s'exécutent par une commission réunissant les experts des plusieurs ministères et services de l'Etat.

IV. L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPM

La loi de programmation militaire vise l'établissement d'une programmation pluriannuelle des dépenses de l'Etat en matière militaire.¹² Elle fixe les objectifs de la politique de défense et les moyens financiers en associant dans son élaboration le président de la république ainsi que le parlement tout en s'inscrivant dans un cadre budgétaire et dans une planification économique, ce qui lui permet de revêtir une utilité incontestable.

A cet effet, nous tenons à souligner que les matières traitées dans cette loi exigent une conception holistique dans une approche systémique et intégrée qui prend en compte d'une part les aspects globaux (national, sous régional, régional et international) et d'autre part les dynamiques technologiques, militaires, médiatiques ainsi qu'humaines sans oublier la problématique du terrorisme et de la stabilité post-conflit.

¹² <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1060> ; Patrice BUFFOTOT, *Les lois de programmation militaire en France : un demi-siècle de programmation*, n°4, page 5 ; Consulté le 26 mars 2022 à 13h25'.

En définitive, la loi de programmation militaire constitue la pionnière des lois financières pluriannuelles élaborées au profit des Forces Armées de la RDC. Elle constitue un acte d'engagement de toute la nation pour appuyer la réforme que vise la création d'une Armée républicaine nationale, moderne, professionnelle et dissuasive surtout que les Etats voisins de la RDC détiennent les Armées dont les budgets oscillent entre 860 millions et 3,7 milliards de dollars Américains contre celui de 491 millions (depuis 2015).

C'est la raison pour laquelle le Ministère de la défense a toujours proposé un budget d'au moins 1 milliard de dollars Américains par an. Cela étant, cette loi fixe un budget de \$ US 3.631.199.232 (Dollars Américains trois milliards six cent trente et un million cent nonante-neuf mille deux cent trente et deux).

A cet effet ; cette loi de Programmation Militaire qui a la finalité de réaliser les actions prévues par le plan de réforme des FARDC jette les jalons tant pour la professionnalisation des Forces Armées que pour les opérations et la rationalisation de la gestion du personnel.

La loi organique n° 11 /012 du 11 aout 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC ; dispose en son article 2 point 25 que l'Armée de développement est celle qui contribue à la réalisation des richesses nationales ; notamment par sa participation à la production ainsi qu'à l'exécution des travaux et des ouvrages d'intérêt public. C'est dans ce cadre-là que l'Armée envisage de développer davantage la production militaire tout en ayant comme cible tous les secteurs d'adhésion nationale facile sur fond des capacités industrielles existantes.

La nécessité d'un budget programme

La réalisation du plan de réforme des FARDC se trouve confrontée à plusieurs défis parmi lesquels les moyens financiers. L'accomplissement de plusieurs programmes exige des moyens financiers consistants alors que le budget voté pour le fonctionnement et les dépenses de défense paraît insuffisant.

En plus, le ministère de la défense à l'instar des autres, souscrit au budget des moyens. Ce système budgétaire accuse l'opacité du circuit financier, favorise le détournement, l'éparpillement des dépenses, le manque de transparence lors des redditions des comptes ainsi que le manque de rigueur dans la gestion des fonds alloués.

Au regard de toutes ces faiblesses, souscrire au budget programme paraît une option plausible et idéale afin de permettre l'atteinte des objectifs du processus de réforme.

A toutes fins utiles, le budget Programme présente bien des avantages parmi lesquels nous citons la suppression des dépenses non prioritaires, la redevabilité, la traçabilité et la transparence dans la gestion.

Bref, il convient pour la rationalisation des dépenses et la gestion efficiente des ressources allouées aux FARDC.

CONCLUSION

En toute évidence, le processus de réforme des FARDC se trouve en face de plusieurs obstacles à surmonter, et des défis à relever pour que soient atteints les objectifs leur assignés.

D'une manière générique, ces défis sont liés au manque d'appropriation des acquis de la réforme par les acteurs locaux, le déséquilibre entre les exigences liées aux moyens et les besoins exprimés pour parvenir à la finalité. Au-delà de cette réalité, nous tacherons de souligner le fait que, ce processus ne rejoint pas l'entendement de la population et du gouvernement congolais en termes de besoins, des ambitions, des enjeux de défense et de sécurité.

En tout état de cause, la réalisation de cette démarche doit préalablement être conçue et élaborée dans un document appelé *Livre Blanc* de la défense et de la sécurité. C'est dans ce document que seront exprimés les besoins, les visions, les ambitions et les doctrines liés à la sécurité et à la défense dans une approche holistique.

Ce processus chutera par l'élaboration d'une loi de programmation militaire qui détermine et fixe les dépenses prévues pour la matérialisation des piliers de la réforme de l'armée.

Faute de moyens conséquents et au regard de l'enveloppe budgétaire déficitaire, cette étude prône une autonomisation des ressources axées sur l'industrialisation au sein de l'armée et sur la capitalisation de la participation des FARDC aux forces de maintien de paix.

Cependant, quand bien, même la réforme de l'armée en RDC ne connaît pas des avancées significatives à cause des obstacles auxquels elle est confrontée, il apparaît évident que le processus de la réforme de l'armée autant que celle des autres secteurs en Afrique du Sud avait connu une réussite.

BIBLIOGRAPHIE

- BUFFOTOT Patrice, Les lois de programmation militaire en France : un demi-siècle de programmation, n°4, Consulté le 26 mars 2022 à 13h25' sur <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1060>
- DITEND KAUMBA G, « La formation d'une Armée Républicaine et d'une Police Nationale : Situation et perspectives », in *Congo Afrique*, N°470, Décembre 2012.
- KAZUMBA K TSHITEYA, *Les Force Armées de la République du Congo : « essai d'analyse sociologique et stratégique »*, éd. ICREDES, Rockville.
- Livre blanc de la défense 2013.pdf, consulté le 13 mars 2022 à 11h33' sur <http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le>
- MBELA HIZA, « La réforme de la Police Nationale Congolaises dans le processus de la refondation de l'Etat : défis et perspectives », in *MES*, Kinshasa 2012.
- NSALA BOTSHIMO Joris, *Le partenariat militaire Belgique-RDC après SUN-CITY : entre la logique managériale et logique néopatrimoniale. Analyse de l'appui de la Belgique au Chantier FADRC. Thèse de doctorat, Année Acad. 2015-2016 ULB Fac de philosophie et sciences sociales.*
- WONDO OMANYUNDU J.-J., *Armées au Kongo Kinshasa, Radioscopie de la force publique aux FARDC* avril 2013.